



Giro.com

Le mot du maire

Le 28 avril 2016, avec M. le Préfet du Territoire de Belfort, Pascal Joly, représentant l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), M. Laurent Seguin, Président du Parc Naturel des Ballons des Vosges, M. Roland Massuda, Directeur Régional de la Caisse Des Dépôts, M. Daniel Roth, Président de la communauté de communes La Haute Savoureuse, j'ai signé la convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Les propriétaires bailleurs ou occupants, sous conditions, pourront obtenir des aides de l'ANAH afin de réhabiliter leurs biens : équipements, isolation, chauffage, adaptation du logement pour l'autonomie de la personne...

Un accompagnement-conseil gratuit, dans le montage et le suivi des dossiers de réhabilitation sera mis en place.

Sur les 6 années que va durer l'OPAH, ce qui est une durée exceptionnelle, l'ANAH apporte presque 2 millions d'euros. La Caisse Des Dépôts a tourné ses aides financières vers l'accompagnement à l'établissement des dossiers, tout comme la communauté de communes La Haute Savoureuse. Le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges pourra intervenir dans le cadre de l'opération « Territoires à Energie Positive ». La commune de Giromagny a souhaité abonder les aides de l'ANAH en proposant des aides incitatives : aides lors de l'achat d'un bien vacant depuis longtemps dans le périmètre privilégié, aide à la rénovation des façades et d'autres encore.

Première action dans le cadre de l'appel à projet pour la revitalisation des Centres-Bourgs dont 54 communes françaises ont été lauréates, cette convention est la 1^{ère} à être signée en Bourgogne Franche-Comté et la 4^{ème} pour la France.

C'est le résultat de l'excellente coopération entre les services de l'Etat et de la commune.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Hélène METIVET, chargée de Mission « Centre-Bourg », à la mairie de Giromagny (03 84 27 14 18).

Jacques COLIN



Urbanisme : déclarez vos travaux

Nous constatons régulièrement des travaux réalisés sans autorisation préalable, le plus souvent par méconnaissance des textes en vigueur. Il nous a donc semblé important de vous informer sur la réglementation et les risques encourus par les contrevenants.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation : déclaration préalable de travaux ou permis de construire.

Ces documents permettent de vérifier qu'un projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Ces règles inscrites dans notre PLU, ont été instaurées pour maintenir une harmonie architecturale et paysagère entre les constructions. Il s'agit également de préserver notre patrimoine.

La déclaration de travaux est notamment obligatoire pour les petits travaux :

- Travaux sur clôture.
- Changement des fenêtres.
- Création d'une fenêtre de toit, d'un balcon.
- Modification de la toiture.
- Création d'une terrasse.
- Installation d'un climatiseur, d'une pompe à chaleur, de panneaux solaires.
- Agrandissement et modification d'une construction existante (limité à 40m² en zone urbanisée).
- Construction nouvelle créant une surface de plancher ou d'emprise au sol entre 5 m² et 40 m² (abri de jardin, garage,...).

Vous encourez des sanctions si vous effectuez des travaux, même de faible importance, sans autorisation ou non conformes à une autorisation.

Dans un tel cas, un procès-verbal sera dressé et transmis au procureur de la République. Dans l'attente de l'obtention d'une autorisation en bonne et due forme, les travaux pourront être interrompus. Le juge pourra également exiger la destruction des ouvrages réalisés illégalement.

Les formulaires CERFA 13703*03 (extension, modification de l'aspect extérieur, création d'une annexe...) et CERFA 13404*03 (changement de destination) sont téléchargeables sur <https://www.service-public.fr>. En cas de doute sur la nécessité de faire une déclaration, ou de questions, n'hésitez pas à vous adresser au service compétent en mairie.

Emmanuelle ALLEMANN

VISITE DE SON
ALTESSE SÉRÉNISSIME
le Prince de Monaco

**Lundi 6 juin, arrivée à 15h20,
devant la mairie.**

Où aller pour participer à sa venue ?

Devant la mairie - dans la rue Thiers -
dans la rue de l'église - à l'église - au Parc
du Paradis des Loups.

Qui peut venir ?

Tout le monde.

**Des rues seront-elles fermées à la circu-
lation ?**

Oui, la rue Thiers, la rue Lhomme et la
rue de l'église à partir de 13h30.

Y aura-t-il des déviations ?

Oui, par la rue des Prés Heyd qui sera en
double sens.

**Y aura-t-il des interdictions de
stationner ?**

Oui, dans la rue Thiers, dans la rue de
l'église sur le parking de l'église, sur le
parking du Paradis des Loups.

**Pourra-t-on stationner les véhicules
ailleurs ?**

Oui, sur tous les autres parkings publics.

Le programme

- Arrivée à 15h20 devant la mairie de
Giromagny.
- Déplacement à pied jusqu'à l'église.
- Audition de l'orgue.
- Réception au parc du Paradis des
Loups.



Toutes nos félicitations.

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

Plan local d'Urbanisme de Giromagny

Par délibération en date du 22 mars
2016, le Conseil Communautaire a pres-
crit une révision allégée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme de la Commune de Giroma-
gny. Cette révision allégée ne porte
pas atteinte au Plan d'Aménagement et
de Développement Durable (PADD) et
à l'économie générale du PLU de Giroma-
gny. Cette délibération est tenue à
disposition au siège de la Communauté
de Communes La Haute-Savoireuse et
dans les communes membres. Un re-
gistre est mis à la disposition du public
au siège de la Communauté de Com-
munes La Haute-Savoireuse et en Mairie

de Giromagny permettant de recueillir
par écrit les remarques. La possibilité est
également offerte au public de pouvoir
écrire à Monsieur le Maire concernant
cette révision allégée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme de Giromagny.

Enfin, une réunion publique est organi-
sée le **vendredi 10 juin 2016 à 18h30**
au siège de la Communauté de Com-
munes La Haute-Savoireuse permet-
tant à tous les habitants de Giromagny
d'échanger et de débattre sur ce dossier.

Attention cette réunion était
initialement prévue le 27 mai 2016.

Anne-Sylvia PISCHOFF-MARTINEZ

Qui êtes-vous Stéphanie Simonnet ?



Giro.com est allé à la ren-
contre de Stéphanie qui
vient d'ouvrir **L'ATELIER**,
nouvelle enseigne florale
à Giromagny.

**Stéphanie, parlez-nous
un peu de vous :**

Maman de 3 garçons, j'ai
toujours vécu dans le can-
ton, mais cela fait mainte-
nant 2 ans que je me suis
installée définitivement à
Giromagny. Je viens d'y créer **L'ATELIER**.

Mais ce n'est pas une première pour vous ?

C'est vrai, cette ouverture n'est qu'un re-
tour aux sources car j'ai toujours exercé
ma passion de fleuriste depuis 1992 ici-
même à Giromagny.

Avec un petit break tout de même ?

Oui, c'est vrai, j'ai exercé 3 ans à Montbé-
liard, mais Giromagny, ses habitants, mes
clients, me manquaient trop ! Lorsque j'ai

appris qu'un local se libé-
rait place des Mineurs,
je n'ai pu m'empêcher
de saisir cette occasion
peut-être unique, de
m'installer à nouveau
ici. Travailler dans un
bourg comme Giroma-
gny n'a rien à voir avec
une grande ville telle
que Montbéliard. Ici,
je suis proche de mes

clients et ils me le rendent bien !

Et vos projets ?

Comme vous l'avez deviné, les fleurs
sont ma passion. J'aime aussi faire plai-
sir, partager. Je vais donc très prochai-
nement donner, ici dans L'ATELIER, des
cours d'art floral à toutes celles et ceux
qui partagent le même amour pour les
fleurs que moi.

Merci Stéphanie pour cet entretien.

Thierry STEINBAUER

Noces de platine

Nés en 1925, mariés à la mairie de
Giromagny en 1946, Guy et Ada Bittiger
ont fêté leurs noces de platine. Après 70
ans de vie commune, 70 ans de tendre
complicité, ils ont renouvelé leurs consen-
tements devant monsieur le maire.

Guy et Ada se sont rencontrés sur
les pentes du fort de Giromagny, un
jour d'hiver où la piste était couverte

de skieurs. Il n'y avait pas beaucoup de
skieuses, à cette époque-là. Ce jour-là, il
y avait Ada.

Toujours ensemble, au travail à l'Alst(h)om,
au ski au Ballon d'Alsace, Guy et Ada Bittiger
ont pu évoquer de nombreux souvenirs
entourés affectueusement et chaleureu-
sement de leur famille.

Jacques COLIN

Conseil Municipal d'Adolescents

La réunion du CMA du 7 Mai avait trois points à l'ordre du jour : le bilan de l'opération Giro Propre, la participation aux commémorations patriotiques et les actions à venir.

Le Giro Propre 2016 a plus mobilisé qu'en 2015. Dans tous les quartiers, jeunes et moins jeunes ont nettoyé les rues samedi 30 avril de 9 heures à 11 heures. Puis toutes les équipes se sont retrouvées à l'Espace de la Tuilerie à 11 h 30 pour le verre de l'amitié. Tous les participants à cette opération ont reconnu

que la ville était plus propre qu'en 2015, mais de nombreux points critiques ont été repérés notamment au quartier Saint-Pierre (rue Saint-Pierre et rue des Sources), aux approches du collège, le long de l'ancienne usine de la CT2A, le haut du Parc du Paradis des Loups où sont jetés des cartons de pizzas et des emballages de boissons de tous genres.

Outre les déchets classiques (plastiques, bouteilles en verre, cannettes, mégots), un cric de voiture abandonné sur la voie publique a été ramassé. Autre

point noir, les déjections canines dans tous les quartiers et dans certains lieux pourtant interdits aux chiens.

Les Jeunes Elus souhaitent que le « **Giro Propre devienne un rendez-vous pour l'ensemble de la population** ».

Le CMA a aussi évoqué sa participation, le dimanche 24 avril, à la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation avec la lecture des poèmes « **Tout passe dans la vie** » de Jean GIRARD, ancien déporté vivant à Grandvillars, et « **Souviens-toi** » d'Annie MATHIEU.

Les actions à venir sont la sensibilisation à la sécurité routière avec la Gendarmerie Nationale et la Prévention Routière et l'opération Savoureuse Propre avec l'Association de Pêche, le samedi 25 juin.

Le 4 juin, le CMA participera à l'Assemblée Départementale des dix Comités cantonaux du Souvenir Français à Giromagny, sur invitation de Mme Geneviève PERROS, présente à cette réunion.

Alphonse MBOUKOU



Un groupe qui germe

Le 4 mai dernier, j'ai eu le plaisir d'accueillir en mairie pas moins d'une dizaine de volontaires, souriants et motivés à bloc et prêts à planter, biner, buter, sarcler, pailler, désherber...

Depuis, d'autres personnes se sont manifestées pour apporter leur aide à l'entretien des espaces fleuris de la commune.

Le groupe d'aide au fleurissement est donc constitué, il reste à lui trouver un nom.

Les premiers travaux ont consisté à assister les services techniques pour la plantation de nos fleurs d'été.

Le groupe se retrouvera régulièrement et un prochain chantier est prévu le 16 juin à 17 heures pour faire un sort aux mauvaises herbes de l'avenue de Schwabmünchen.

Il s'agira ensuite de faire une beauté à notre ville avant le passage du jury départemental des villes et villages fleuris et du jury de la route des villages fleuris.

Entre temps, compte-tenu de la bonne répartition des participants sur la commune, chacun pourra contribuer à l'entretien et au désherbage dans son quartier. N'hésitez pas à vous joindre à eux !

Parallèlement, nous reconduisons bien sûr notre concours communal de fleurissement. Pour vous inscrire, il suffit de faire parvenir en mairie, vos noms, adresse et numéro de téléphone – avant la fin du mois de juin.

Les bénévoles du groupe fleurissement participeront au jury de ce concours, ils prêteront une attention particulière aux végétaux que vous aurez choisis, au mariage des couleurs, à l'état général des abords et à l'entretien des plants. Des points supplémentaires seront également accordés aux coups de cœur du jury.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite à tous une belle saison de jardinage et vous remercie pour votre mobilisation au profit de notre cadre de vie.

Emmanuelle ALLEMANN

Brèves

SICTOM :

La ressourcerie se développe

Désormais labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, en partenariat avec INSER VET, souhaite développer cette activité de ressourcerie : depuis le 5 avril 2016, INSER VET est présente sur la déchèterie mobile de Giromagny, avenue Jean Moulin, sur le parking du stade E. Travers.

INSER VET récupère **mobilier, livres, jouets, vaisselle, vélos, mais aussi des outils de jardinage, de l'outillage non électrique, du matériel de puériculture, vêtements...**

Aire de jeux

Lors de sa visite du 28 avril 2016, le bureau de contrôle de sécurité a constaté un élément qui ne répond pas aux normes et qui engagerait la responsabilité de la commune en cas d'accident. Des travaux complémentaires sont nécessaires, c'est pourquoi nous nous trouvons dans l'impossibilité d'ouvrir les jeux du parc du Paradis des Loups pour le moment.

Portes ouvertes sur l'artisanat 2016 à l'Espace de la Tuilerie

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les artisans des Communautés de Communes de la Haute-Savoire et du Pays Sous Vosgien exposent le samedi 11 juin de 10h à 18h30, à l'Espace de la Tuilerie, face à la Gendarmerie. Vous pourrez découvrir l'artisanat local, échanger avec les artisans, déguster et acheter des produits dans une ambiance festive. L'entrée est naturellement gratuite.

Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ErDF :	09 72 67 50 90
GrDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des eaux :	03 84 29 50 19
CCHS assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	03 84 27 72 16
Médecin de garde :	3966

Contacts internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En juin

Samedi 4 juin	Assemblée départementale du Souvenir Français ; salle d'honneur de la mairie ; départ en défilé de la mairie à 11h15 pour une cérémonie finale au square de la liberté à 11h30
Dimanche 5 juin	Concours CSO Club (Finale Championnat Départemental) Centre équestre
Lundi 6 juin	• Visite de SAS le Prince de Monaco. Arrivée à 15h20 devant la mairie • Déchèterie mobile de 12h à 19h ; Parking du stade E. Travers
Mercredi 8 juin	18h : cérémonie d'hommage aux Morts pour la France en Indochine Square du souvenir
Jeudis 9-16-23-30 juin	15 h 45 - gym douce Salle des fêtes
Vendredi 10 juin	Réunion révision allégée du PLU à la CCHS à 18h30
Samedi 11 juin	• Journée de l'Artisanat ; Toute la journée à l'Espace de la Tuilerie • Conseil municipal d'adolescents à 10h en salle du conseil de la mairie
Dimanche 12 juin	• Marathon VTT des ballons organisé par le CAF de Belfort au départ de Giromagny (http://marathondesballons.free.fr) • Trophée Régional des Jeunes Vététistes – Fort Dorsner
Samedi 18 juin	• Braderie dans la Grande Rue de 8h à 18h ; Fête foraine sur la Place De Gaulle ; marché déplacé sur le parking de l'Espace de la Tuilerie. Fête de la musique • 11h : Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle au Square du Souvenir • Concours CSO Amateurs et Jeunes Chevaux – Centre équestre • Challenge CANDA – Halle à vocation Culturelle et Sportive
Dimanche 19 juin	• Fête foraine sur la Place De Gaulle ; • 15h : fête de la musique, salle des fêtes de la mairie (école de musique ; harmonie...) • 20h : chœurs grégoriens et orgue à l'église
Vendredi 24 juin	Fête des écoles Benoit et Lhomme
Samedi 25 juin	• Opération Savoureuse propre ; rendez-vous sur le parking de la mairie à 9h45 • Nuit de la Saint-Jean à Lepuix (voir article)

Brèves

Nuit de la Saint-Jean à Lepuix

Samedi 25 juin 2016, le FC Giro-Lepuix organise la nuit de la Saint-Jean, à Lepuix au stade des Prés du Feu sur le thème du Château de la Belle au Bois Dormant. Dès 14h, tournoi de sixte à 7 joueurs (mixte à partir de 14 ans). A 19h ouverture de la soirée. Buvette et restauration sur place (inscriptions au 06 75 54 38 83). A 21h30, retraite aux flambeaux et embrasement du bûcher. A 22h30, feu d'artifice.

L'animation musicale sera assurée par le groupe «CELTIK BLACK». L'entrée est gratuite.

70 ans

Vous êtes né en 1946. Vous habitez Giromagny. La commune va vous transmettre un courrier qui vous proposera de participer au repas des Anciens ou de recevoir un colis de Noël. La commune n'a pas de fichier de sa population. C'est interdit. La seule liste officielle qu'elle détient, c'est la liste électorale. Si vous n'y êtes pas inscrit et atteignez l'âge de 70 ans en 2016, passez à l'accueil de la mairie pour vous signaler. **Vous pourrez par la même occasion vous inscrire sur la liste électorale.**

16 ans

Certaines dispositions du code du service national ont été modifiées par la loi.

Ainsi, « **Les Français âgés de moins de 25 ans doivent justifier de leur situation au regard de l'obligation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté pour être autorisés à s'inscrire aux permis de conduire, concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique** ».

Par conséquent, vous ne pouvez plus présenter votre attestation de recensement pour justifier votre situation au regard du service national. C'est votre **attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté que vous devez produire.**

C'est pourquoi il est **essentiel et dans votre intérêt** que vous vous fassiez recenser dès vos 16 ans et avant 16 ans 3 mois afin que vous soyez convoqué à votre **Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans.**

Vous serez ainsi en possession du document adéquat pour vous présenter à vos examens, permis de conduire... Rendez-vous à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

Question posée fréquemment : « Et pour les filles ? » ; Réponse : « C'est pareil ! »

Fête de la musique à la Résidence St Joseph

Le vendredi 24 juin à 18h00, fête de la musique à la résidence Saint-Joseph, Maison de Retraite de Giromagny, avec l'École de musique du Pays sous Vosgien et la chorale de la résidence.

Repas sur place : Friture frites Salade Dessert 15€

Réservations jusqu'au vendredi 17 juin à l'accueil de la Résidence Saint Joseph ou au 03.84.27.14.61

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur <http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**
Merci aux photographes **Valérie LHOMME,**
André MARIE ET Olivier SCHNOEBEL.

Mise en page et impression :

AZ imprimerie - 8 rue de l'III - 68350 Brunstatt
1800 exemplaires - N° 166 - Dépôt légal 05-2016

RENDEZ-VOUS GOURMAND

Tourte poireau-champignons

Recette proposée par Bernadette Z.

Ingrédients

- 2 poireaux
- 200 g de champignons
- 30 g de comté
- Moutarde
- Crème fraîche
- 1 pâte feuilletée



Préparation

1. Coupez les poireaux en rondelles et faites-les revenir quelques minutes à la poêle avec un peu de matière grasse
2. Pendant ce temps, coupez les champignons en morceaux
3. Ajoutez les champignons aux poireaux et laissez chauffer à feu doux pendant 5 à 10 minutes
4. Hors du feu, ajoutez 2 cuillères à soupe de crème fraîche et une cuillère à café de moutarde
5. Coupez le comté en petits cubes
6. Déroulez la pâte feuilletée sur votre plan de travail
7. Disposez la préparation au centre de la pâte sur 10 cm de largeur maximum
8. Ajoutez le comté sur la fondue de poireaux
9. Coupez des bandes de pâte de part et d'autre de la partie centrale
10. Rabattez les bandes de pâte une à une en les croisant sur la préparation
11. Badigeonnez d'un jaune d'œuf et enfournez pendant 20 à 30 minutes à 180°C



Sortez le feuilleté du four et dégustez bien chaud !

Astuce : vous pouvez remplacer les champignons par des dés de saumon frais que vous disposez encore crus au centre de la pâte !

Dominique VALLOT